



AIRE DE CIRCULATION

Stationnement
vélo

- LEGENDE**
- Lot n° 1 : Bât. A - RDC - Logement ; S = 40,9 m²
 - Jardin en partie commune à jouissance exclusive ; S = 18,5 m²
 - Lot n° 2 : Bât. A - RDC - Logement ; S = 38,5 m²
 - Jardin en partie commune à jouissance exclusive ; S = 11,8 m²
 - Lot n° 4 : Bât. B - RDC - Logement ; S = 34,6 m²
 - R+1 - Logement ; S = 30,9 m²
 - Jardin en partie commune à jouissance exclusive ; S = 19,0 m²
 - Lot n° 5 : Bât. B - RDC - Logement ; S = 37,6 m²
 - R+1 - Logement ; S = 46,3 m²
 - Jardin en partie commune à jouissance exclusive ; S = 19,6 m²
 - Lot n° 6 : Bât. B - RDC - Logement ; S = 45,3 m²
 - Jardin en partie commune à jouissance exclusive ; S = 6,3 m²
 - Lot n° 7 : Bât. B - RDC - Logement ; S = 33,3 m²
 - R+1 - Logement ; S = 29,9 m²
 - Jardin en partie commune à jouissance exclusive ; S = 18,9 m²
 - Lot n° 9 : Place de stationnement ; S = 12,1 m²
 - Lot n° 10 : Place de stationnement ; S = 12,1 m²
 - Lot n° 11 : Place de stationnement ; S = 12,0 m²
 - Lot n° 12 : Place de stationnement ; S = 12,0 m²
 - Lot n° 13 : Place de stationnement ; S = 12,0 m²
 - Lot n° 14 : Place de stationnement ; S = 12,0 m²
 - Lot n° 15 : Place de stationnement double ; S = 33,2 m²
 - Lot n° 16 : Place de stationnement double ; S = 25,2 m²
 - Lot n° 17 : Place de stationnement ; S = 13,5 m²
 - Partie commune à jouissance exclusive des lots n°6 et n°8
 - Bâtiment A
 - Bâtiment B
 - Emprise de la Copropriété

